

Qu'est-ce que le Chèque-Vacances ?

- Un **titre nominatif** favorisant l'accès aux vacances et loisirs
- **Valable 2 ans en plus de son année d'émission**
- **Utilisable par toute la famille**
- Accepté dans **plus de 200 000 points d'accueil**
- **Utilisable toute l'année** pour vos week-ends, vacances et loisirs, partout en France (départements et régions d'Outre-Mer inclus) et pour des séjours vers les pays membres de l'Union Européenne

Où utiliser les Chèques-Vacances ?

plus de **200 000** points d'accueil acceptent les Chèques-Vacances



HÉBERGEMENT
Campings, hôtels, villages et clubs de vacances, colonies de vacances, gîtes...



VOYAGES ET TRANSPORT
Train, avion, ferry, autocar, agences de voyage, location de véhicule, péages...



CULTURE & DÉCOUVERTE
Musées, parcs d'attractions, zoos, spectacles, planétariums, aquariums...



LOISIRS SPORTIFS
Base de loisirs, karting, bowling, location de skis, accrobranche, patinoire...



RESTAURATION
Il y en a pour tous les goûts et tous les budgets !

Vous êtes :

En activité

- Agent de l'État
- Militaire
- Assistant d'éducation, recruté en application de l'article L.916-1 du Code de l'éducation
- Agents des établissements adhérents à l'action sociale interministérielle

Retraité

- Ouvrier d'État
- Fonctionnaire civil ou militaire régi par le code des pensions civiles et militaires de retraite de l'état

Ayant-cause

(Veuf, veuve non remarié, orphelin) de l'un des cas mentionnés ci-dessus, titulaire d'une pension de réversion, à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité.

- 30 ans

Ultramarins

Agent en situation de handicap

Bonification de 35%

Abattement de 20% sur le RFR

Majoration de la participation de l'état

Vous pouvez bénéficier du Chèque-Vacances



Karim, 27 ans,
Professeur d'anglais

« Beaucoup de gens ne le savent pas, mais les profs aussi ont droit aux Chèques-Vacances ! Cette année, ils me serviront à acheter mes billets d'avion pour partir chez un ami dans le Sud. »



Linda, 36 ans,
Surveillante pénitentiaire

« J'ai un rythme de travail très contraignant, alors c'est essentiel de faire une vraie pause. Grâce aux Chèques-Vacances, j'ai emmené mes enfants en camping au bord de la mer : ça fait du bien de souffler ! »

Pour savoir si vous avez droit aux Chèques-Vacances, rendez-vous sur :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

> Vérifiez vos droits en 4 étapes

- 1 **Munissez-vous de votre revenu fiscal de référence** (vous référer à votre avis d'imposition de l'année N-2)
- 2 **À l'aide du simulateur « Revenus » :**
 - Vérifiez si vos revenus vous permettent d'acquies des Chèques-Vacances
 - Calculez votre bonification (participation de l'État pouvant représenter de 10 à 30% du montant que vous épargnez)
 - Calculez votre épargne
- 3 **À l'aide du simulateur « de votre ministère » :** Vérifiez si votre votre administration vous permet d'accéder aux Chèques-Vacances
- 4 **À l'aide du simulateur « Dépôt de dossier » :** Vérifiez la date de dépôt de votre dossier pour recevoir vos Chèques-Vacances

> Constituez votre dossier

Directement en ligne : avec vos RIB, bulletins de salaire et avis d'imposition

